



# **Le futur s'écrit au large : un projet pour la France ou comment passer à l'acte**

Fondation Concorde

*Faire de la France le pays le plus prospère d'Europe*

*Mai 2020*



# Le futur s'écrit au large : un projet pour la France ou comment passer à l'acte

*Sur les océans, tout a été dit.*

*Discours politiques, études, articles, ouvrages, émissions de télévision sont unanimes : la mer est l'avenir de l'humanité et la France y occupe une place de choix.*

*Et pourtant quand le moment est venu d'agir nous sommes paralysés.*

*D'autres, moins respectueux, prendront notre place sur les quatre océans et nos jeunes attirés par l'aventure du grand large devront s'enrôler sous d'autres pavillons.*

*Le présent rapport n'est pas une nouvelle stratégie maritime mais un appel pour une véritable organisation de projet, associant représentants de l'Etat et entreprises autour d'objectifs volontaristes et chiffrés, portée au plus haut niveau politique de notre pays et seule à même de relever le défi.*

*La crise que nous traversons nous interdit de laisser passer la chance de réussir la croissance océan et d'inaugurer ainsi une méthodologie dont d'autres secteurs clés de notre économie pourront tirer parti.*

*Bernard Planchais*

*Jean-François Tallec*

*Jean-François Tallec a été officier de la marine marchande, administrateur des affaires maritimes, préfet, secrétaire général de la mer. Il est membre de l'Académie de Marine.*

*Bernard Planchais est ingénieur général de l'armement, il a été directeur général délégué de DCNS (maintenant Naval Group), créateur et premier président du pôle de compétitivité Mer Méditerranée.*

*Les auteurs du rapport remercient la Fondation Concorde pour le support qu'elle a apporté à la rédaction de ce rapport en particulier en organisant l'audition de personnalités aux compétences reconnues.*



# Sommaire

1. Le contexte et les enjeux
  - 1.1. La mer : une révolution de type « internet » est engagée. Un nouvel horizon exaltant pour les jeunes Français
  - 1.2. Faire de la mer un nouveau modèle de développement respectueux des écosystèmes, de la biodiversité, du climat et socialement responsable
  - 1.3. Les atouts de la France sont réels mais menacés
    - 1.3.1. Une place maritime française de haute qualité
    - 1.3.2. Des secteurs innovants au service d'une économie du futur
  - 1.4. Une politique maritime ne réussira que si elle est globale et assumée par l'Etat.
    - 1.4.1. Une politique globale, rassemblant toutes les composantes de l'économie maritime, se justifie par le cadre d'un milieu spécifique multiforme
    - 1.4.2. L'intervention de la puissance publique est nécessaire
    - 1.4.3. Une vision stratégique est indispensable
    - 1.4.4. Seule une organisation de projet spécifique réunissant Etat et entreprises permettra de donner corps à cette vision
  - 1.5. De nombreux pays s'organisent pour exploiter les océans



# Sommaire

2. Une équipe de projet pour gagner
  - 2.1 Le Comité France Maritime, une première étape nécessaire mais insuffisante pour atteindre les objectifs de développement : notre proposition pour une plateforme opérationnelle
    - 2.1.1. Il est nécessaire de fixer des objectifs quantifiés et calendaires
  - 2.2. Les acteurs qui doivent se mobiliser personnellement et collectivement
  - 2.3 Une Plateforme pour mettre en œuvre cette politique
    - 2.3.1. Les missions de la Plateforme
    - 2.3.2. La gouvernance et la responsabilité des principaux acteurs
    - 2.3.3. Les moyens de la plateforme
3. Conclusion : une initiative au plus haut niveau de l'Etat est attendue
  - 3.1. La mer sauvera la terre
  - 3.2. La France seule puissance maritime de premier rang capable de fédérer autour de ce défi
  - 3.3. La voix du Président de la République française est donc attendue
  - 3.4. La mise en œuvre de ces ambitions requiert encore l'autorité du Président.



# Faire de l'économie maritime une priorité

## Quel avenir pour l'humanité sans la mer ? Notre ambition pour la France

Comment nourrir, soigner, apporter du travail, contribuer au bien-être des 7 milliards d'êtres humains qui habitent notre planète dans un environnement de qualité, un climat en bonne santé avec les seules ressources terrestres ? Nous constatons tous les jours que cela devient difficile. Qu'en sera-t-il en 2050 ans quand nous serons 9 à 10 milliards d'individus ?

### Et si la mer était la solution ?

Les besoins des hommes imposent aux acteurs de l'économie terrestre de se tourner vers la mer. Pour réussir cette projection en mer des activités terrestres le soutien des acteurs «historiques» de l'économie maritime (industries navale et offshore, pêche, ports, transport.) est nécessaire. Ces besoins, couplés aux innovations technologiques (drones, transformation numérique, robots), suscitent la création de nouvelles filières industrielles (énergies marines renouvelables, aquaculture, biotechnologies, deep sea mining).

Ces filières, transformées et nouvelles, imposeront également de repenser l'interface terre-mer où l'homme travaillera et vivra donc davantage, suscitant la création d'autres activités économiques et services, notamment dans l'aménagement des territoires. La gestion et le suivi des milieux et de leurs écosystèmes deviendra aussi une nécessité.

En effet, la croissance bleue ne pourra exister sans le respect de la biodiversité, du milieu marin, du climat ainsi que sans la prise en compte des enjeux sociétaux. Ces impératifs sont une formidable opportunité pour construire un nouveau modèle de développement intégrant tous les volets de la responsabilité sociale et environnementale.

La mer va être à l'origine d'une nouvelle révolution industrielle et économique, mais aussi sociale et culturelle dans les prochaines décennies comme internet a permis de déclencher la révolution numérique que nous vivons aujourd'hui. Certains croient même à l'émergence progressive d'une « Blue Society ».

Cette révolution est à la fois source de croissance économique et de création d'emplois. Insuffisamment perçue la révolution bleue n'a pas suscitée une prise de conscience à la hauteur de ces enjeux.



## Faire de l'économie maritime une priorité

Avec son tissu économique d'excellence, de l'industrie aux services et l'étendue des eaux sous sa juridiction, la France dispose de formidables atouts<sup>1</sup> lui permettant d'atteindre le triple objectif de rester leader dans des filières industrielles existantes, de le devenir dans les filières émergentes et d'être exemplaire dans le respect de l'environnement.

Toutefois, en dépit d'efforts pour améliorer l'efficacité de la gouvernance maritime, la France n'est toujours pas organisée pour atteindre de tels objectifs, contrairement à d'autres Etats qui, ayant perçu ces enjeux, adoptent et mettent en œuvre des politiques maritimes volontaristes.

<sup>1</sup> L'économie française du maritime représente 91 milliards euros (valeur de production) et 355 000 emplois (chiffres 2019 CMF)

## 1. Le contexte et les enjeux

### 1.1. La mer : une révolution de type « internet » est engagée. Un nouvel horizon exaltant pour les jeunes Français

Le monde a connu plusieurs révolutions économiques et industrielles la plus récente étant la révolution numérique. La prochaine pourrait être la révolution maritime, déjà engagée et dont la montée en puissance ne cesse de s'accélérer. La mer est non seulement la clé d'un futur commun à toute l'humanité, mais elle est aussi le nouvel espace de développement de la planète.

Si le rôle des océans dans l'économie mondiale est davantage perçu aujourd'hui (importance du commerce maritime, des flux d'informations par les câbles sous-marins par exemple), la part des activités économiques maritimes dans l'économie mondiale est en revanche moins connue. L'OCDE estime qu'en 2030 les activités générées par l'Océan pourrait doubler de volume en 15 ans pour atteindre en 2030 3.000 milliards de dollars (Rapport 2016).

De nouveaux secteurs industriels vont en effet poursuivre leur émergence à l'horizon des prochaines décennies. Ces secteurs concerneront principalement les technologies (infrastructures, drones et robots, numérique...) nécessaires à l'exploitation des ressources océaniques (énergies renouvelables, les biotechnologies, ressources minérales marines de toute nature dont les terres rares), mais également le domaine très prometteur du monitoring des activités en mer, ainsi que celui de la sûreté des espaces maritimes dans lesquels elles s'exercent. Cette exploitation devra impérativement être raisonnée en prenant en compte le double souci de durabilité des ressources et de protection de l'environnement.

Le développement de ces activités va créer de nouvelles filières économiques sur les littoraux qui, couplées à l'accroissement de la densité des populations sur les côtes, se traduiront par une autre gestion du littoral et des interfaces terre/mer porteuses elles aussi de nouvelles activités (par exemple dans le développement d'infrastructures portuaires flottantes ou de moyens concernant la production ou le traitement de l'eau).

Il faut aussi prendre en compte le développement continu des activités touristiques et des activités nautiques. La mer est non seulement une source de travail mais aussi un milieu de détente, de vacances et de rêve.

A l'instar de ce qui s'est passé avec les technologies de l'information, ces nouveaux secteurs industriels de dimension internationale seront créateurs de richesses et d'emplois pour les entreprises qui auront su se positionner. L'enjeu pour la France consiste dès lors à accompagner la croissance des leaders français, reposant sur un tissu de start-up et de PME, et à faire germer les futurs champions français de la mer comme le sont aujourd'hui Google ou Apple dans le monde de l'internet : des centaines de milliers d'emplois exaltants et pleins d'avenir pour nos jeunes, les perspectives de développement de nos Outre-mer en sont aussi les enjeux.

## 1.2. Faire de la mer un nouveau modèle de développement respectueux des écosystèmes, de la biodiversité, du climat et socialement responsable

Le développement de l'économie maritime ne pourra se faire sans mettre au plus haut niveau de nos priorités la protection du milieu marin, en particulier la qualité des eaux, facteur de stabilité du climat et du maintien de la formidable biodiversité des océans.

Mais la connaissance que nous avons de la mer, de ses mécanismes d'évolution, des interactions avec l'atmosphère et avec nos activités humaines, de la vie à grande profondeur, est encore très limitée. La recherche sur ces thèmes est une priorité non négociable pour accompagner un développement maîtrisé des activités humaines en mer :

- Les océans absorbent 90 % des excès de chaleur. Ils sont encore un puissant régulateur de la température de la terre mais jusqu'à quand ?
- Les océans absorbent 25% du CO2 produit mais quelles sont les limites ?
- La montée du niveau des océans est un enjeu majeur pour le littoral. Compte tenu des impacts sur les infrastructures côtières et le risque de disparition d'états insulaires, il est nécessaire d'établir des modèles d'évolution plus précis pour planifier les mesures à prendre. Les enjeux financiers sont potentiellement considérables et la mise en place des moyens ne pourra pas s'improviser.

La mer ne doit plus être la « poubelle de la terre ». Nos comportements irresponsables ont créé le 7<sup>e</sup> continent (des îles de déchets en matière plastique qui se développent au milieu des océans). En 2050 le poids de ces déchets pourrait être supérieur à celui des poissons si nous ne changeons pas nos habitudes<sup>2</sup>. L'objectif de faire disparaître ces déchets doit être un facteur de recherche de solutions techniques et industrielles tout en mobilisant les hommes pour de nouveaux comportements plus responsables.

La prise en compte de ces enjeux est une formidable opportunité pour faire de la « révolution maritime » qui s'engage un nouveau modèle de développement reposant sur une responsabilité sociale et environnementale qui serait un exemple pour l'ensemble de l'économie mondiale.

<sup>2</sup> Publications de l'association expedition 7° continent [www.septiemecontinent.com/](http://www.septiemecontinent.com/)

## 1.3. Les atouts de la France sont réels mais menacés

### 1.3.1. Une place maritime française de haute qualité

La France dispose dans le domaine maritime d'atouts déterminants : la 2e zone économique exclusive du monde lui assurant une présence sur tous les océans, une recherche scientifique parmi les plus avancées, des industriels (de la start-up aux grands groupes) aux premiers rangs mondiaux, des organismes de formation reconnus, des armateurs de taille internationale, une marine nationale déployée sur tous les océans, des côtes appréciées des touristes et des plaisanciers, une diplomatie active et des professionnels reconnus dans tous les secteurs des services (finance, assurance, droit). Ensemble, ces acteurs représentent déjà 91 milliards d'euros (valeur de production) et 355.000 emplois directs<sup>3</sup> données auxquelles il faudrait ajouter la part maritime du tourisme. Compte tenu de ces forces et des conclusions du rapport de l'OCDE 2016, l'objectif de dépasser dans la prochaine décennie 150 milliards d'euros d'activité avec la croissance des emplois qui en résultera est accessible.

Depuis quelques années, grâce à l'action du Cluster Maritime Français qui a brillamment réussi à fédérer et à faire connaître l'ensemble de ces acteurs en Métropole et dans les Outre-mer, la prise de conscience des atouts maritimes de la France s'est accrue et le soutien politique s'est renforcé comme le démontre le succès croissant des Assises de l'Economie de la Mer avec plus de 1500 participants en décembre 2019 à Montpellier en présence des plus hautes autorités de l'État. Ainsi, concrètement, de nombreuses décisions ont été prises, le cadre législatif et réglementaire a évolué et des projets industriels ont été engagés avec un soutien en R&D (EMR, navires du futur, exploitation des ressources minérales...).

### 1.3.2. Des secteurs innovants au service d'une économie du futur

Les filières maritimes sont à la croisée de nombreuses industries non maritimes essentielles à la vie économique et à l'organisation de notre société. Ainsi, le maritime n'est pas un secteur déconnecté. Il est un facteur de développement pour de nombreuses industries terrestres (agriculture, alimentation, BTP, santé) et doit être envisagé dans ce qu'il apportera à l'ensemble de l'économie de notre pays. Voici quelques exemples de secteurs stratégiques pour le futur qui s'inscrivent dans une réindustrialisation engagée de la France :

<sup>3</sup> Chiffres 2019 du Cluster Maritime Français

• **Alimentation** : avec un déficit de 3,3 Mds€, il faut que la France retrouve l'équilibre de sa balance commerciale en produits de la mer. La consommation mondiale de poisson est passée de 9,6kg/habitant/an à 19,6kg entre 1960 à 2013. L'aquaculture représentera bientôt plus de la moitié du poisson consommé dans le monde. La France qui importe 80% du poisson qu'elle consomme tout en étant l'un des leaders mondiaux dans l'alevinage, devrait se fixer l'objectif de rétablir l'équilibre de sa balance commerciale d'ici 5 à 10 ans.

• **Biotechnologies** : les biotechnologies marines apportent des solutions dans les domaines de la santé (lutte contre le cancer, traceurs médicaux cicatrisation, greffes), de la cosmétique, des biomatériaux (algoplastiques), des biocarburants. Représentant un marché de 2,5 MdsUS\$, elles connaissent une croissance annuelle de 10 à 15%. La France possède de nombreux pôles de recherche et d'entreprises innovantes dans ce domaine, et notamment dans la valorisation des algues. Sur les 180.000t consommées en France, 125.000t sont importées volume que l'on devrait considérablement réduire...

• **Energie** : les énergies marines renouvelables répondent à la fois aux objectifs du mix énergétique (Loi de Transition énergétique) et aux enjeux de l'autonomie énergétique des îles (Métropole et Outre-mer). La France, qui a manqué le rendez-vous de l'éolien posé, doit désormais se mobiliser pour réussir le développement des autres technologies telles que les éoliennes flottantes qui permettent en étant installées au large des côtes de limiter les nuisances visuelles et sonores, les hydroliennes dont l'énergie est prédictive (il y a l'équivalent d'un « EPR » dans les courants marins devant Flamanville), ou l'énergie thermique des mers qui apporte une solution à nos territoires ultra-marins situés en zone tropicale.

• **Numérique** : l'ère numérique, avec le développement du cloud, repose sur la capacité de stockage des données. Devant être maintenus à 20° les data center utilisent une quantité croissante d'énergie (en 2015 ils consommaient 4% de la puissance électrique mondiale en croissance de 5% par an<sup>4</sup>). La France, avec ses littoraux, ses capacités technologiques notamment dans la maîtrise de l'énergie et des installations sous-marines, doit développer une offre pour accueillir des stockages sous-marins dans la lignée des développements opérés par Google ou Microsoft.

• **Ressources minérales marines** : au cours de la prochaine décennie les minéraux provenant des mers pourraient représenter 10% de la production et un marché de plusieurs dizaines de milliards d'euros. Avec plusieurs permis déjà déposés l'enjeu pour la France est de renforcer ses capacités scientifiques et technologiques pour explorer et exploiter les ressources minérales. La stratégie nationale adoptée au Comité Interministériel de la Mer (CIMER) d'octobre 2015 doit être soutenue et réellement appliquée en apportant ainsi des garanties aux investisseurs privés.

<sup>4</sup> source RTE

## 1.4. Une politique maritime ne réussira que si elle est globale et assumée par l'Etat.

### 1.4.1. Une politique globale, rassemblant toutes les composantes de l'économie maritime, se justifie par le cadre d'un milieu spécifique multiforme

L'accès au milieu spécifique qu'est la mer nécessite un socle solide de compétences, de technologies, de connaissances et de modes de vie, commun à l'ensemble des activités maritimes.

Ainsi, la recherche scientifique, la formation des hommes, la politique industrielle, la protection des activités en matière de sécurité et sûreté, la politique étrangère dans un environnement éminemment international, la protection de l'environnement, le droit de la mer, la mise en valeur des outre-mer, l'interface avec l'activité terrestre, sont autant de domaines communs à des degrés divers à toutes les filières de l'économie maritime.

Ne pas les traiter de manière coordonnée conduit à perdre de l'énergie, empêche de résoudre les inévitables conflits d'usage existant entre ces activités, et amène à prendre des dispositions contradictoires nuisibles à la compétitivité.

Au contraire il n'y a que des avantages à les traiter ensemble : gain de temps, harmonisation juridique et fiscale, synergies entre acteurs, complémentarités entre filières différentes, élan commun et création de dynamiques, benchmarking, plateformes de recherche communes, optimisation du potentiel humain... Ils justifient une vision globale de la politique maritime.

### 1.4.2. L'intervention de la puissance publique est nécessaire

La mer exige de penser le temps long, de 30 à 50 ans minimum. Même s'il appartient aux entreprises de définir leur stratégie de développement, aucune d'elle ne peut se projeter sur une telle durée. Seul l'Etat peut formaliser un cap à cet horizon.

Quels que soit leur taille et leur rang mondial, les entreprises ont en effet besoin de quatre éléments pour entamer un développement dans une nouvelle activité :

- 1- Qu'un cap clair soit fixé par la formalisation d'une vision stratégique avec des objectifs quantifiés et mesurables mise en œuvre par une nouvelle forme de planification associant public et privé. Le retour du Plan dans une version modernisée n'est-il pas souhaitable ?
- 2- Que l'Etat s'organise pour piloter et assurer la cohésion de l'ensemble des politiques publiques qui découlent de cette vision et de la feuille de route associée.
- 3- Que le cadre, notamment juridique et fiscal, de leur activité, soit précisé, sécurisé et stable dans la durée et qu'elles puissent aborder à armes égales la compétition internationale.

- 4- Que le cadre du financement et des investissements (en grande majorité sur du très long terme) soit clair, prévisible et réactif.

Il revient aussi à l'Etat, en lien avec les acteurs économiques, de stimuler la recherche, de former les hommes, d'appuyer les initiatives par sa politique internationale, d'assurer la sécurité des activités dans un milieu où les menaces se multiplient et d'être le garant d'un développement durable. Nous retrouvons là plusieurs des thèmes transversaux à toutes les filières.

### 1.4.3. Une vision stratégique est indispensable

La France a su dans le passé se positionner comme un acteur de premier plan dans les domaines aéronautique, nucléaire et spatial. Ces succès sont le résultat d'une vision et d'une impulsion stratégique au plus niveau de l'Etat relayée, au fur et à mesure que les marchés se sont créés, par les entreprises concernées.

Le développement de l'économie maritime, compte tenu de ses caractéristiques (complexité du milieu, enjeux stratégiques internationaux, investissements sur le très long terme...) impose, comme pour ces succès passés, la mise en place d'une vision stratégique nationale de long terme à la hauteur des enjeux pour l'économie et l'emploi dans notre pays.

En l'absence d'une ambition affichée et d'une action volontariste, la France risquerait de ne pas conserver ses acteurs économiques de premier plan mondial, de ne pas en créer d'autres et ainsi de perdre la maîtrise de son espace maritime qui est convoité. Elle serait ainsi exclue de cette nouvelle « ruée vers les richesses de l'Ouest », visée par la plupart des grands pays maritimes.

### 1.4.4. Seule une organisation de projet spécifique réunissant Etat et entreprises permettra de donner corps à cette vision

Face aux incertitudes et à la peur du déclin nous devons proposer aux jeunes Français une vision positive de leur pays et des projets mobilisateurs pouvant restaurer la confiance.

Pour réussir, la vision stratégique doit être portée au plus haut niveau de l'Etat et soutenue opérationnellement par un sponsor politique dans la durée.

Une équipe de projet rassemblant des compétences publiques et privées doit être mise en place pour se mettre au service des acteurs économiques pour leur permettre de réaliser au plus vite leurs projets.

A l'heure où d'autres Etats investissent massivement dans le domaine des océans, comme la Chine, les USA, le Japon, le Québec ou l'Australie, la France ne doit pas faire l'économie de la mise en œuvre d'une telle stratégie. Elle ne doit plus se penser comme une métropole entourée de ses DOM/COM, mais comme le plus important archipel mondial dont la puissance est la mer qui l'entoure.

Sans cette action, la France prend le risque de se réveiller un jour face à de nouveaux acteurs qui maîtriseront l'accès aux ressources des océans exploitées sans précaution et ne pourra que constater qu'elle ne peut plus continuer à jouer un rôle de premier plan sur la scène internationale.

### 1.5. De nombreux pays s'organisent pour exploiter les océans

Certains pays conscients des enjeux du développement de l'économie maritime, ont défini des stratégies maritimes ambitieuses et investissent des sommes considérables. Ils ont souvent mis en place des organisations spécifiques pour mettre en œuvre leur stratégie.

Le rapport de l'IOC (« International Oceanographic Commission ») de l'UNESCO daté de décembre 2007<sup>5</sup> présente les politiques océaniques nationales mises en place par la Chine, le Japon, la Norvège, le Canada, les Etats-Unis. Ce rapport relativement ancien montre l'importance des enjeux perçus depuis longtemps par ces pays en matière de développement de l'économie maritime.

La Chine est certainement le pays qui a poussé le plus loin la logique de développement de l'économie maritime et qui a le plus investi.

Le développement d'une économie maritime fait partie des points-clefs du 12ème plan quinquennal (2011-2015). Ce plan identifie huit domaines relatifs à l'industrie maritime qui auront le soutien de l'Etat chinois : industrie de désalinisation de l'eau de mer, industrie des nouveaux matériaux issus des océans, industrie de fabrication d'équipements maritimes, bio-ingénierie, bio-industrie pharmaceutique, industrie des énergies marines renouvelables, industrie d'exploration et de développement des ressources minières en eaux profondes, services maritimes modernes.

Durant le 12ème plan quinquennal, le plan de développement de l'économie maritime des trois provinces pilotes prévoyait d'atteindre un investissement de 200 milliards de yuans [23.5 milliards d'euros] mais aussi de lever des capitaux privés. La taille des économies marines devait atteindre 1500 milliards de yuans [176 milliards d'euros] pour la Province de Guangdong, 1300 milliards de yuans [153 milliards d'euros] pour le Shandong et 720 milliards de yuans [85 milliards d'euros]<sup>6</sup> pour le Zhejiang en 2015.

<sup>5</sup> Rapport UNESCO/IOC/Law of the Sea – The basic texts from : Australia, Brazil, Canada, China, Colombia, Japan, Norway, Portugal, Russian Federation, United States of America

<sup>6</sup> Soit 25% du PNB du Guangdong contre 19.8% en 2010. La puissante province du Guangdong a dépassé en 2007 le PNB de Taiwan, devrait atteindre en 2015 200% du PNB de Taïwan et 60% du PNB de la Corée du Sud ; l'objectif est de dépasser le PNB de la Corée du Sud en 2020 et d'atteindre le PNB par tête de la Corée du Sud en 2035.

La plus haute autorité administrative de l'Etat Chinois, le Conseil d'Etat (présidé par le Premier Ministre) a ainsi autorisé en 2011 la création de trois « Ocean Economic Development Zones » modelées sur les très efficaces « Economic Development Zones » qui ont permis l'industrialisation rapide des clusters chinois depuis 20 ans : ces zones se focaliseront sur les services logistiques combinant une plateforme de négoce, des réseaux de transports maritimes et terrestres et un système de support au plan financier et informatique. L'économie maritime compte pour presque 10% du PNB chinois<sup>7</sup> et emploie plus de 35 millions de personnes. La très puissante « National Development and Reform Commission » (l'agence de gestion macroéconomique, répondant directement au Conseil d'Etat qui a un large mandat sur le contrôle administratif et la planification de l'économie chinoise) et la « State Oceanic Administration » ont mis en place ensemble un bureau spécial pour la promotion d'une campagne nationale afin de développer l'économie maritime nationale. Le 13e plan quinquennal (2016-2020) poursuit cet effort.

La Chine a non seulement défini une stratégie ambitieuse inscrite dans la durée, mais elle s'est dotée d'une organisation efficace à la hauteur de sa stratégie. Avec ses revendications territoriales sur la mer de Chine méridionale elle fait aussi du domaine maritime un instrument de puissance internationale.

<sup>7</sup> Source « State Oceanic Administration » (SOA) PIB chinois en 2010 : 5 745 milliards de dollars US, soit 4 310 milliards d'euros

## 2. Une équipe de projet pour gagner

### 2.1 Le Comité France Maritime, une première étape nécessaire mais insuffisante pour atteindre les objectifs de développement : notre proposition pour une plateforme opérationnelle

La démarche de création d'une « équipe de France du maritime » a été initiée avec la mise en place le 19 janvier 2017 du Comité France Maritime (CFM) co-présidé par le Secrétaire Général de la Mer et le Président du Cluster Maritime. Il convient de saluer cette initiative qui « repose sur une méthode de travail nouvelle : associer le public et le privé, travailler en équipe restreinte avec les décideurs économiques, s'appuyer sur une « plateforme opérationnelle », ayant recours à des outils numériques d'analyse de données pour l'éclairage des choix et l'aide à la décision ». (compte rendu de la 1<sup>o</sup> réunion du CFM).

Le CFM a démarré avec l'organisation de réunions périodiques auxquelles participent des représentants des administrations, des fédérations professionnelles et des élus locaux. Dans cette première phase, le mode de pilotage innovant « public/privé » a été testé ainsi que le traitement de certains points bloquants.

Mais les moyens mis en place ne sont pas à la hauteur des ambitions affichées. Or les objectifs de croissance de l'économie maritime nationale sont tout à fait pertinents en regard du potentiel rappelé par de nombreuses études dont celle déjà citée de l'OCDE (2016).

Il est donc urgent de mettre en place cette plateforme opérationnelle et d'en préciser les missions et moyens. Cette plateforme, que l'on peut comparer à un entraîneur sportif, devra disposer d'une équipe pluridisciplinaire dotée des pouvoirs, des moyens logistiques et de la forme juridique nécessaires à l'atteinte des objectifs qui lui seront fixés. L'organisation qui est proposée n'a rien de révolutionnaire mais son originalité est d'associer étroitement les compétences des acteurs privés à celles de l'Etat contrairement aux organisations très étatiques de l'époque des « plans » des années 50s et 60s.

L'organisation proposée dans les paragraphes suivants correspond à ce que font toutes entreprises ayant un projet ou un contrat complexe à réaliser :

- Le cadre du projet est clairement identifié par ses objectifs et les acteurs concernés
- Une structure de projet (ici la Plateforme) est mise en place pour appliquer ces objectifs : missions, organisation, ses règles de fonctionnement, moyens, budget.

## 2.2 Un cap à donner

### 2.2.1. Il est nécessaire de fixer des objectifs quantifiés et calendaires

Pour être mobilisateurs, les objectifs doivent être fixés en termes précis et mesurables. Ils doivent être fixés non seulement à long terme, 20/30 ans minimum compte tenu de la complexité et l'importance de certains investissements, mais aussi à des horizons intermédiaires (2/5/10/15 ans...) pour focaliser les énergies sur des projets concrets. Il convient par exemple de noter la puissance mobilisatrice de l'annonce du Président Kennedy le 25 mai 1961 devant le Congrès des États-Unis du « lancement d'un programme qui doit amener des astronautes américains sur le sol lunaire avant la fin de la décennie ».

La première réunion du CFM a initié cette démarche « *Le CFM... s'appliquera à proposer une vision commune Etat-Industries de la France maritime 2030 et de ses objectifs, pour créer des emplois en France et doubler la valeur de production du secteur* »

Il conviendra de préciser ces objectifs (globalement et par principaux domaines d'activité) en veillant à ce qu'ils puissent servir de cadre à une logique de fonctionnement de la plateforme centrée sur des résultats à atteindre engageant l'ensemble des acteurs. Les objectifs devront donc comporter non seulement des éléments stratégiques de nature qualitative (secteurs économiques prioritaires, objectifs environnementaux...) mais aussi des objectifs quantifiés (par exemple chiffres d'affaires, % export, emplois).

### 2.2.2 Les acteurs qui doivent se mobiliser personnellement et collectivement

L'importance des enjeux maritimes impose une mobilisation à tous les niveaux et en particulier au plus haut niveau de l'Etat comme l'a initiée le Président de la République dans son discours de Montpellier le 3 décembre 2019 :

**Les responsables politiques** : le Gouvernement est responsable en premier ressort de la stratégie nationale, de la prise en compte des enjeux européens et internationaux dans cette stratégie et de la mise en place des conditions pour la mener à bien. Compte tenu de la transversalité des questions à traiter pour développer l'économie maritime les objectifs ambitieux ne pourront être atteints qu'avec un mode de pilotage impliquant décisions et arbitrages au plus haut niveau de l'Etat (Président et Premier Ministre).

Il convient aussi de prendre en compte le rôle des collectivités locales (régions, départements, communes) dont le champ des responsabilités doit respecter un juste équilibre entre autonomie, facteur de rapidité de mise en œuvre des projets, et cohérence avec la stratégie nationale, facteur de maîtrise des investissements.

Les élus locaux sont les premiers concernés lorsqu'il s'agit d'implanter une industrie dans leurs territoires et d'y développer des emplois. Ils sont en première ligne face aux difficultés que rencontrent les professionnels du secteur et les plus à même de les accompagner.

**Le Parlement** : la politique maritime fixée par l'Etat et les projets qui en découlent étant des enjeux majeurs pour l'avenir du pays il est indispensable d'impliquer le Parlement. Après l'approbation initiale de la vision stratégique, un rendez-vous parlementaire annuel sera l'occasion de faire partager par l'ensemble de la nation ces ambitions et de faire le point des actions engagées.

**Le Secrétaire Général de la Mer** : placé directement auprès du Premier Ministre, il est chargé de proposer la politique maritime et d'assurer sa mise en œuvre appuyée sur la synthèse interministérielle des travaux des différentes administrations.

**Les organismes de recherche** : Leur rôle est essentiel pour la connaissance du milieu marin et de ses ressources dans un contexte d'enjeux climatiques et environnementaux majeurs.

**Les acteurs économiques**: Ce sont eux qui produisent l'essentiel de la valeur ajoutée (produits et services) dans les domaines des activités maritimes. Ils sont représentés par :

- Le Cluster Maritime Français (CMF) qui a essaimé dans nos outre-mer et à l'étranger.
- Les fédérations professionnelles représentant les entreprises dans les différents secteurs d'activités liées directement ou indirectement à l'économie maritime. La quasi-totalité de ces fédérations sont adhérentes du CMF.
- Les pôles de compétitivité Mer Atlantique et Méditerranée

## 2.3 Une Plateforme pour mettre en œuvre cette politique

### 2.3.1. Les missions de la Plateforme

La Plateforme a deux types de missions : stratégique et opérationnelle

a - **Des missions de nature stratégique** : élaborer et proposer la cible (**la Vision Stratégique**) et le cap (**les Feuilles de Routes** par domaine) de ce que doit être à long terme l'économie de la France dans sa dimension maritime, pour en faire un objectif partagé et mobilisateur pour l'ensemble des français.

**La Vision Stratégique** est un document qui présente l'économie maritime de la France à un horizon suffisamment lointain (2040/2050). Cet horizon est nécessaire compte tenu des délais très longs de certains développements (par exemple la transformation des infrastructures portuaires ou l'exploitation des minerais sous-marins). Cette vision doit être un « contrat » qui engage, et qu'il faut donc respecter.

La vision doit comporter des objectifs quantifiés non seulement sur l'horizon final mais aussi sur des étapes intermédiaires par exemple 2, 5, 10, 15 ans. Elle doit donner à chaque français la fierté de défendre une cause supérieure planétaire, elle doit pouvoir être résumée en une synthèse d'une ou deux pages pour être présentable au plus grand nombre par les responsables politiques.

Pour élaborer cette vision la Plateforme réunit un groupe restreint d'experts pour rédiger un projet à partir des documents existants et des contributions des acteurs (SG Mer, CMF, fédérations, filières, collectivités locales). Approuvée par le Premier Ministre il est proposé qu'elle fasse l'objet d'un débat au Parlement qui l'adoptera formellement..

**Les Feuilles de Route** déclinent la vision stratégique par domaines d'activité homogène (par exemple, les énergies marines renouvelables, le « deep sea mining », les biotechnologies,). L'objectif des feuilles de route est de rassembler dans un même dossier l'ensemble des actions à réaliser en précisant les responsabilités des acteurs concernés et le calendrier en assurant la cohérence de l'ensemble. C'est une démarche classique de gestion de projet qu'il faut appliquer (organigramme des tâches, suivi de planning, gestion des risques). La formalisation des feuilles de route, en particulier leur niveau de détail doit être adaptée au strict besoin. La plateforme doit veiller à la cohérence des feuilles de route entre elles (en traitant par exemple la question de la cohérence des implantations en zone cotière)

La plateforme nomme un responsable par feuille de route pour animer ce travail de formalisation. Ce responsable est ensuite chargé de veiller au respect de la feuille de route en effectuant les relances nécessaires ; en anticipant et gérant les risques et en instruisant les points bloquants qui lui sont transmis par les porteurs de projets.

**b - Des missions de nature opérationnelle** : la plateforme s'assure que les dispositions sont en place pour permettre aux acteurs économiques de respecter les objectifs dans les conditions fixées (délai, coût, environnement, etc.).

Le champ d'action de ces dispositions doit couvrir tous les domaines qui ont un impact sur l'activité (recherche et innovation, expertise technique, cadre législatif et réglementaire, politique européenne, financement, ressources humaines/formation, sécurité/lutte contre les menaces, infrastructures en particulier interface terre/mer, planification spatiale, traitement des recours, communication). La démarche doit être prioritairement proactive en mettant en place les dispositions favorables mais aussi correctives en apportant une solution à tous les points potentiellement bloquants. **La plateforme doit être un « guichet unique »** vis-à-vis de l'ensemble des porteurs de projet qui ont besoin de conseils sur des questions en dehors de leur domaine de compétence. A ce titre, la plateforme veillera à se rapprocher d'autres initiatives similaires dans un souci d'harmonisation. Le but est de simplifier les processus de relations entre les acteurs pour contribuer à l'atteinte des objectifs.

Quand les dispositions existantes (lois, règlements...) sont incompatibles avec la mise en œuvre de la vision et des feuilles de route approuvées elle propose des solutions concrètes : par exemple proposition de textes législatifs ou réglementaires clés en main là où ils sont indispensables pour avancer. La plateforme peut aussi susciter le lancement de projets dans des domaines qu'elle considère stratégiques.

La Plateforme n'a pas de responsabilité opérationnelle directe sur les projets eux mêmes : ce n'est ni une instance de lobbying ni une instance de conseil ou d'étude même si elle peut susciter le lancement de nouveaux axes de développement ou de projets en l'absence d'initiatives face aux objectifs fixés par la vision ou les feuilles de route. Elle peut aller jusqu'à proposer si besoin des politiques industrielles structurantes.

Mais, et c'est un point fondamental, ce sont les entreprises qui restent les seuls acteurs de l'économie maritime.

Ainsi, elle renforcera sans les remplacer l'action des filières qui se sont déjà organisées (CORIMER par exemple) en s'attaquant concrètement aux verrous qui peuvent entraver leur développement.

Pour réussir le développement de l'économie maritime dans le respect des enjeux climatiques et environnementaux il faut susciter l'envie et le soutien des français. La Plateforme doit donc aussi avoir la mission d'animer la communication.

### 2.3.2. La gouvernance et la responsabilité des principaux acteurs

Il est proposé que la gouvernance de la plateforme soit assurée par le Comité France Maritime co-présidé par le Secrétaire Général de la Mer et par le Président du Cluster Maritime Français. Le Secrétaire Général de la Mer représente l'autorité politique qui le mandate et à laquelle il rend compte. Le Président du CFM représente ses adhérents, et il est mandaté par son conseil d'administration auquel il rend compte.

La plateforme est le « bras armé » opérationnel du CFM. Compte tenu des missions de la plateforme il convient de revoir le rôle et la composition du CFM pour qu'il assume complètement son rôle d'orientation stratégique et de contrôle tout en laissant à la Plateforme la responsabilité d'exécution de ses missions.

La plateforme est dirigée par un directeur qui a autorité sur son équipe et rend compte au CFM devant lequel il est responsable. Elle assure le secrétariat du CFM.

Son statut est à étudier mais la plateforme devra avoir une personnalité morale lui permettant de contracter. Il faudra avant tout veiller à l'efficacité de son fonctionnement, s'agissant notamment des achats de prestation et de la gestion des ressources humaines. Selon le statut juridique qui sera retenu le CFM prendra la forme d'un conseil d'administration ou d'un conseil de surveillance.

### 2.3.3. Les moyens de la plateforme

#### a - Les moyens humains

Pour mener son action la Plateforme utilise ses moyens propres qui peuvent être renforcés temporairement par des moyens issus des acteurs étatiques et / ou économiques. Le principe de travail de cette Plateforme est celui du mode collaboratif : chaque acteur intervient dans son domaine de compétence, en étant, si nécessaire challengé par les autres acteurs, l'engagement de chacun des acteurs étant de respecter les objectifs approuvés (vision stratégique, feuilles de route). La Plateforme peut aussi s'appuyer sur d'autres entités dont la compétence est reconnue et que la Plateforme n'a pas vocation à remplacer. La Plateforme fait appel en tant que de besoins aux moyens humains des acteurs économiques et des administrations concernées pour réaliser les travaux qui exigent les compétences qu'ils détiennent. Ces moyens peuvent, soit rester dans leurs administrations ou leurs sociétés d'origines, soit être mis temporairement à disposition de la Plateforme. Lorsque de tels moyens sont mis à disposition de la Plateforme, ils sont placés sous l'autorité du directeur de la plateforme.

L'ensemble de l'équipe est colocalisé pour un fonctionnement optimal en mode projet.

#### b - Un outil indispensable : le système d'acquisition et d'exploitation des données

La Plateforme doit disposer pour remplir ses missions d'un outil d'intelligence économique puissant et agile utilisant les derniers développements de l'intelligence artificielle.

Cet outil doit être conçu pour :

- collecter automatiquement et en temps réel au plan national et international des données sur l'ensemble des secteurs, technologies, acteurs, géographies, fonctions touchant à l'économie maritime (les orientations définies par la plateforme permettront de fixer également des axes de recherches ciblés),
- analyser les données pour en tirer une information stratégique et la retranscrire de façon intuitive aux décideurs,
- stocker ces données, afin de délivrer une vision évolutive des marchés et conserver une information stratégique à haute valeur ajoutée,
- faciliter les échanges entre porteurs de projets et apporteurs de solution.

Ce système permettra à La Plateforme de prendre des décisions et d'émettre des recommandations éclairées dans le cadre de ses missions et d'apporter un soutien performant aux porteurs de projet. Le système d'information récemment lancé par le CMF dans le cadre du projet transition énergétique du transport maritime soutenu par l'ADEME est une préfiguration de ce que devrait être un système global d'information sur l'économie maritime.

### c - Le budget

La Plateforme doit disposer d'un budget propre qui lui permettra de conduire ses actions.

Le budget annuel est estimé à 10M€ correspondant à la rémunération d'environ 50 personnes (y compris les personnes détachées par les administrations), pour l'essentiel des cadres de haut niveau, aux prestations de soutien et d'expertises et au fonctionnement du système d'acquisition et de traitement des données. Ce budget est à mettre en regard de l'enjeu pour le pays de doubler la valeur de production cumulée des acteurs de l'économie maritime et les emplois associés.

Compte tenu de ces enjeux il est recommandé pour éviter de trop longues discussions entre les pouvoirs publics et les acteurs privés, retardant sa mise en place de prévoir le dispositif de financement suivant :

- L'Etat assure le financement pendant les trois premières années, période nécessaire pour démontrer l'intérêt de cette organisation.
- Le relais est pris ensuite progressivement par des financements privés pour aboutir à une répartition public/privé à parité au bout des trois années suivantes
- Il est proposé d'étudier en parallèle un dispositif qui permettrait un autofinancement total assis sur les revenus résultant des activités maritimes développées par cette nouvelle démarche.

### 3. Conclusion : une initiative au plus haut niveau de l'Etat est attendue

#### 3.1. La mer sauvera la terre

L'épuisement des ressources terrestres accélérée par la pression démographique va nous imposer d'exploiter de façon raisonnée et préservatrice du climat les ressources maritimes.

Les humains devraient s'unir autour de ce défi. Nous constatons que ce n'est pas le cas. Des puissances de premier rang, dont la Chine, se mettent en ordre de bataille pour s'approprier le développement des océans.

#### 3.2. La France seule puissance maritime de premier rang capable de fédérer autour de ce défi

Présente sur tous les océans la France possède tous les atouts pour relever ce défi : les espaces maritimes, une présence sur tous les océans grâce à nos outre-mer, une économie maritime déjà puissante (91 milliards € d'activité, 355 000 emplois directs<sup>8</sup>), tirée par des leaders mondiaux dans quasiment tous les domaines, une Marine Nationale présente sur toutes les mers et reconnue du monde entier pour combiner le hard et le soft power, une recherche océanographique de grand large et une action diplomatique portant les valeurs propres à relever ce défi.

#### 3.3. La voix du Président de la République française est donc attendue

Il est en effet le seul légitime à énoncer les 4 ambitions que ce défi suppose :

- Donner à chaque Français la fierté de voir son pays défendre une cause supérieure planétaire: la mer est la clef de la survie des terriens.
- Faire du développement maritime une véritable percée écologique qui suscite l'adhésion.
- Développer les technologies et les économies de la mer qui peuvent permettre de créer des leviers de croissance.
- Défendre et renforcer la puissance géostratégique que son empreinte maritime confère à notre pays.

<sup>8</sup> Chiffres 2019 (hors tourisme) du Cluster Maritime Français

Ces finalités n'ont de sens que si elles sont compatibles et se renforcent mutuellement. Ainsi, il est recommandé au Président :

- veiller à ce que la première des causes supérieures dont nos concitoyens soient fiers soit la conservation de la planète.
- s'assurer que le développement de l'économie maritime respecte l'environnement marin.
- concevoir notre puissance géostratégique comme le moyen de crédibiliser la recherche d'adhésion de nos partenaires étrangers à nos objectifs de préservation des océans dans les différents bassins maritimes.
- stimuler le génie créatif de notre pays pour qu'il se mette au service de la cause « France Puissance Maritime »

### 3.4. La mise en œuvre de ces ambitions requiert encore l'autorité du Président.

Prendre dès aujourd'hui les décisions fermes indispensables pour contrer les mouvements qui feraient que ces finalités deviendraient un jour sans objet. On peut citer, sans être exhaustif :

- Les décisions politiques à haut bruit qui signalent que les lignes rouges ne sont pas négociables. Par exemple, mettre en place les moyens permettant d'interdire les intrusions aux fins de recherche, d'exploration, d'exploitation dans notre ZEE ou dans des zones où des compagnies françaises exploitent légalement des permis. Ces décisions s'appuieront sur l'étude des vulnérabilités par bassin maritime.
- Les décisions politiques à bas bruit empêchant par exemple des concurrents étrangers d'imposer leurs produits. C'est ainsi que l'aquaculture française a été tuée par le dumping de l'aquaculture grecque développée sur fonds européens.
- Le soutien aux maillons économiques critiques. Il est ainsi indispensable que la France, qui a toutes les compétences et tous les atouts pour cela, devienne leader dans l'extraction de terres rares contenues dans les fonds marins.
- La mise en œuvre d'une action diplomatique, en ligne avec les quatre ambitions, au niveau européen et mondial, dans les domaines en particulier du droit de la mer ou des règles de protection de l'environnement, qui fera que jamais la France ne se trouvera de facto encerclée par des règles du jeu qui interdisent la poursuite de nos objectifs.
- La recherche marine doit recevoir une impulsion décisive et en ligne avec nos ambitions.

<sup>8</sup> Chiffres 2019 (hors tourisme) du Cluster Maritime Français

Adresser à nos partenaires européens des signaux indiquant que la France est prête à faire émerger une ambition maritime européenne, c'est-à-dire :

- Inviter chaque nation européenne à vocation maritime assumée (Portugal, Espagne, UK, Pays Bas ...) à participer à l'enrichissement du projet de développement de l'économie maritime.
- Inviter chacune de ces nations à participer à des partenariats bi ou multilatéraux pour la mise en œuvre et la réalisation de tout ou partie du projet.

Le thème de la mer ne pourrait-il pas être celui qui permettrait de relancer la cohésion européenne?

Il rassemble de nombreux atouts qui faciliteraient une large adhésion en particulier dans le contexte de sortie de crise « post pandémie » :

- La mobilisation de l'Europe autour d'une cause planétaire « l'avenir de l'humanité ».
- L'affichage politique d'une nouvelle dimension mondiale de l'Europe riche de ses territoires ultra-marins.
- Un potentiel de développement source de millions d'emplois en Europe même pour les pays non maritimes.

**Mettre en place un dispositif de mise en œuvre qu'il appartiendra au Premier Ministre de porter**

Depuis plusieurs années le volume de l'activité de l'économie maritime augmente mais à un rythme qui ne le place pas sur la trajectoire du doublement en quinze ans annoncé par l'OCDE au plan mondial.

Le développement de l'économie maritime, compte tenu de ses caractéristiques (étendu des filières concernées, complexité du milieu marin, enjeux stratégiques internationaux, investissements de très long terme) impose le retour à une politique industrielle volontariste fondée sur une vision stratégique, portée au plus haut niveau de l'Etat, à la hauteur des enjeux pour l'environnement, l'économie, l'emploi, la position de la France dans le monde.

L'élaboration de cette vision stratégique à moyen et long terme, fondée sur les quatre ambitions définies par le Président, puis sa traduction en feuilles de routes planifiées et chiffrées pour chaque filière de l'économie maritime et déclinée dans chacun des bassins maritimes mondiaux, sera confiée à une Plateforme réunissant des représentants du secteur public et du secteur privé, bras armé du Comité France Maritime.

Il est indispensable que le Président décide d'affecter dès 2020 le budget nécessaire à la création et au fonctionnement de cette Plateforme sur la période 2020/22 soit 30 M€.

Au-delà, le développement de l'économie maritime devrait permettre aux financements privés de prendre progressivement le relais.

Son action se situera bien entendu sous l'autorité du Premier Ministre dans le cadre des décisions politiques du Gouvernement. Un rendez-vous parlementaire annuel sera l'occasion de faire partager par l'ensemble de la nation ces ambitions et de faire le point des actions engagées.

-----

La France de l'après-guerre a été capable de se doter en peu d'années, par une volonté politique déclinée en feuilles de route dont la mise en œuvre était suivie au plus haut niveau de l'Etat, d'industries nucléaire, aéronautique, spatiale.

Le projet France Maritime porte une ambition du même ordre. Mais il se rapporte à une filière d'une nature particulière, la mer. Elle porte sans doute une part majeure des espoirs de l'humanité.